



## Traité Édouyot

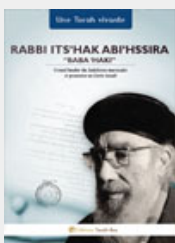
### Michna 2 - Chapitre 3

אֶכֶּל פֶּרוּד אֵינוּ מִצְטָרֵף.  
דְּבַר רַבִּי דּוֹסָא.  
וְחֻכְמִים אוֹמְרִים:  
מִצְטָרֵף.  
מִחֻלְלִין מַעֲשֵׂר שְׁנֵי עַל אֶסִּימוֹן.  
דְּבַר רַבִּי דּוֹסָא.  
וְחֻכְמִים אוֹסְרִין:  
מִטְבִּילִין יָדַיִם לַחֲטָאֵת.  
דְּבַר רַבִּי דּוֹסָא.  
וְחֻכְמִים אוֹמְרִים:  
אִם נִטְמְאוּ יָדָיו, נִטְמָא גּוֹפוֹ.

De la nourriture [constituée de] morceaux [séparés, ayant chacun moins de la quantité minimum les rendant susceptibles de communiquer une impureté aux autres morceaux], ne s'additionnent pas [pour en arriver à cette mesure de kabetsa] : ce sont les paroles de Rabbi Dossa ben Harkinass. Et les Sages disent : ils s'ajoutent.

On peut transférer [la sainteté des fruits] Maasser Cheni sur [un médaillon] Assimone (pièce qui n'a pas été frappée et n'a pas d'effigie) : ce sont les paroles de Rabbi Dossa ben Harkinass. Et les Sages disent : on ne peut pas transposer [cette sainteté]. (Car il est dit : Vetsarta HaKessef – la pièce doit avoir une Tsoura : une image).

Les mains [doivent être] immergées [dans un Mikvé], pour [pouvoir toucher les eaux d'aspersion] 'Hatat [de la Para Adouma] : ce sont les paroles de Rabbi Dossa ben Harkinass. Et les Sages disent : si ses mains se sont rendues impures, c'est [également] tout le corps qui s'est rendu impur [il devra donc s'immerger entièrement].



### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)